

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00945
Numéro SIREN : 909 536 732
Nom ou dénomination : 3D RAT PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 28022

E. Bell



3D RAT PLUS

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 24/01/2022 au 31/12/2022

Document reçu par les services fiscaux le 16/11/2023 à 16:24

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	24/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
3D RAT PLUS - SIREN : 909536732			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
153 AV DU MARECHAL LECLERC 93330 NEUILLY-SUR-MARNE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		167		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

Karim
M. Boussim Fadel
Gerant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒							
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS															
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a									
		payées par un établissement chargé du service des titres				b									
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c									
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d									
Montant des autres distributions:						e									
						f									
						g									
						h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j									
Montant des revenus répartis						Total (a à h)									
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS															
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées									
						à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
K DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION															
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)													
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages													
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %							
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
		MVLT réalisée au cours de l'exercice													
		MVLT restant à reporter													
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS															
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus délivrés															

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise 3D RAT PLUS - SIREN : 909536732					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12				Néant ☐	
		Brut		Exercice N clos le 31/12/2023	
		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC	
		Frais de développement	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		autres immos incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM	
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS	
		Autres immos corporelles	AT	AU	1 500
		Immos en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières		BH	BI		
Total (II)		BJ	BK	1 500	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	1 584
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 614
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC	
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	176	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
	Total (III)	CJ	CK	3 374	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
Total général (I à VI)		CO	1A	4 874	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks	1 584	créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [3D RAT PLUS - SIREN : 909536732]				Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)			DA	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)		EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	142
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées			DK	
	TOTAL (I)			DL	4 142
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	108
	Dettes fiscales et sociales			DY	624
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	732
Ecart de conversion passif			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 874	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3D RAT PLUS - SIREN : 909536732						Néant ☐	
						Exercice N	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires
						TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	4 232	FB	FC	4 232
	Production vendue - biens		FD		FE	FF	
	Production vendue - services		FG	2 006	FH	FI	2 006
	Chiffre d'affaires nets		FJ	6 238	FK	FL	6 238
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	267
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	3 250
	Variation de stocks (marchandises)					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	2 588
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	
	Salaires et traitements					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	500
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	167
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	167

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFP N° 2053-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS - SIREN : 909536732</u>				Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	25
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	6 505
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 363
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	142
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)				IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)				1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(9) Dont transferts de charges				A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
			facultatifs	A6	
			obligatoires	A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>										Néant ☐						
CADRE A - IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	CZ	D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	KD	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2			KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3			KS		KT		KU					
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV		KW		KX			
		Matériel de transport							KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB		LC	2 000	LD			
		Emballages récupérables et divers							LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes							LK		LL		LM				
	TOTAL III							LN		LO	2 000	LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T			
		Autres participations							8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés							1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V					
TOTAL IV							LQ		LR		LS					
Total général (I + II + III + IV)								ØG		ØH	2 000	ØJ				
CADRE B - IMMOBILISATIONS								Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
								Par virement de poste à poste				Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport							IV		MP		MQ		MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier							IW		MS		MT	2 000	MU	
		Emballages récupérables et divers							IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III							IY		NG		NH	2 000	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations							IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés							I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV							I3		NJ		NK		2H			
Total général (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	2 000	ØM		

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3D RAT PLUS						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2022							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>										Néant ☐		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement					CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles					PE		PF		PG		PH	
TOTAL I					RK		RM		RN		RO	
Terrains					PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport				QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL		QM	500	QN		QO	500
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT	
TOTAL II					QU		QV	500	QW		QX	500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN		ØP	500	ØQ		ØR	500
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES												
					Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler							Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP	SR				

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>							Néant ☒			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>										Néant ☒		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
							1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)					UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières					UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux					VA					
		Autres créances clients					UX					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1					
		Personnel et comptes rattachés					UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN					
		Divers					VP					
		Groupe et associés (2)					VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR					
		Charges constatées d'avance					VS					
TOTAUX						VT		VU		VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1	2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y						
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z						
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG						
			à plus d'1 an à l'origine			VH						
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A						
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B						
		Personnel et comptes rattachés				8C						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D						
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E						
			Taxe sur la valeur ajoutée			VW						
			Obligations cautionnées			VX						
			Autres impôts, taxes et assimilés			VQ						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J						
		Groupe et associés (2)				VI						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K						
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				Z2						
		Produits constatés d'avance				8L						
TOTAUX						VY		VZ				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFP N° 2088-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3D RAT PLUS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET			Néant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS									Exercice N clos le 31/12/2022	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									WA 142	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI								XY	
	Impôt sur les sociétés								Y7 25	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	
				- imposées au taux de 0%					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme					WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ		
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro									M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I									WR 167	
II - DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.									WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.									WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
				- imposées au taux de 0 %					WH	
				- imposées au taux de 19 %					WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer								ZY	
	Majoration d'amortissement								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD			
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
TOTAL II									XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	167			
				Déficit (II-I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	167		XO	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
Totaux (Cadre III)		YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>										Néant ☒		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes			ZE		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF		
	Total I			ØF			Report à nouveau			ZG		
						Total II			ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ	
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	
	Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		)	9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	
	Numéro de centre de gestion agréé			XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL		
						Plus values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO		
						Plus values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH		N° SIRET société mère			JJ			

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2050-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	
1			2	3	4	5	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
10		11					
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés							
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés							
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale							
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement							
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...							
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT							
19 Divers (détails à donner en extension 2)							
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>3D RAT PLUS</u>				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %							
1		2		3							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N									
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter					
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice				à 15% ou 19 %				
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
N-10											

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve					
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>3D RAT PLUS</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>24/01/2022</u> et clos le: <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 238	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	6 238	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	3 250	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 816	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	5 066	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	1 172
V – Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 172	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	au
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 3D RAT PLUS - SIREN : 909536732				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre	M	Nom complet	BOURDIM FADEL				
Nom marital			% de détention	50	Nb de parts ou actions	50	
Naissance :	Date	N° Département	99	Commune	ALGERIE	Pays	ALGÉRIE
Adresse : 153 AV DU MARECHAL LECLER 93330 NEUILLY-SUR-MARNE FRANCE							
Titre	M	Nom complet	BENSEGHIR YACINE				
Nom marital	PLUS		% de détention	50	Nb de parts ou actions	50	
Naissance :	Date	N° Département	99	Commune	ALGERIE	Pays	ALGÉRIE
Adresse : 153 AV DU MARCHAL LECLERC 93330 NEUILLY SUR MARNE FRANCE							

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 3D RAT PLUS - SIREN : 909536732		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TÉLÉDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 24/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 3D RAT PLUS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 909536732	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
		dont montant préfinancé
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (<i>article 136 du CGI</i>)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (<i>article 244 quater E du CGI</i>) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (<i>article 244 quater B du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (<i>article 244 quater B bis du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (<i>article 244 quater F du CGI</i>) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (<i>article 244 quater L du CGI</i>) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (<i>article 220 octies du CGI</i>) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (<i>article 244 quater O du CGI</i>) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (<i>article 220 terdecies du CGI</i>) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (<i>article 220 septdecies du CGI</i>)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (<i>article 244 quater U du CGI</i>) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (<i>article 244 quater V du CGI</i>) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (<i>article 200 undecies du CGI</i>) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (<i>article 244 quater W du CGI</i>) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (<i>article 244 quater X du CGI</i>) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 3D RAT PLUS

SIREN : 909536732

Attestation produite le 14/11/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SARL « 3D RAT PLUS. »

AU CAPITAL DE 4000.00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 153 AVENUE DU MARECHAL LECLERC

93330 NEUILLY SUR MARNE

RCS BOBIGNY : 909536732

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 02 mai 2023

L'an deux mille vingt - trois, le 02 mai à 9h00, les associés de la **SARL 3D RAT PLUS**, se sont réunis au siège social, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément à la disposition statutaire.

Etait présent :

SONT PRESENTS :

Monsieur BOURDIM FADEL 50%

Monsieur BENSEGHIR YASINE 50%

Soit un total de **100 sur les 100 actions** représentant le capital social, permettant à l'assemblée régulièrement constituée de valablement délibérer.

Monsieur BOURDIM FADEL, préside la séance en qualité du président.

BOURDIM FADEL constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de statut.

Le gérant dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- 1- le rapport de gestion
- 2- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe

Il rappelle que les documents prévus par la loi ont été adressés aux associés. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il n'a pas été dressé de feuille de présence, le procès verbal signé des associés, devant en tenir lieu.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

Puis la discussion est ouverte. Après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont successivement mises en voix.

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, le l'inventaire soumis à son approbation.

Cet acte est donné à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tel qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat comptable bénéficiaire de 142,00€

Il a été décidé d'affecter ces bénéfices de façon suivante :

Dans le compte report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

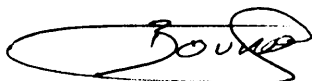
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, donne quitus entier au gérant pour l'exercice clos au 31/12/2022, pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice, et pour la mise en œuvre de toutes les résolutions adoptées à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30

Du tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé. Lecture par tous les associés.

Monsieur BOURDIM FADEL



Monsieur BENEGHIR YASINE



SARL « 3D RAT PLUS. »
AU CAPITAL DE 4000.00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 153 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
93330 NEUILLY SUR MARNE
RCS BOBIGNY : 909536732

RAPPORT DE GESTION DU GERANT
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 MARS 2023

Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2022, sur :

- le contrôle des comptes de la SARL 3D RAT PLUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport, -
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le liquidateur, Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables, réguliers et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la société à la fin de cet exercice.

Avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que les comptes dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultat et annexes)

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes (bilan ; comptes de résultat et annexes) ainsi que les documents ou renseignements s'y rapportant,
- le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

L'inventaire a été mis à votre disposition, au siège social, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Nous résumons ci-après, les informations qui nous paraissent les plus importantes.

1 COMPTE RENDU DE LA GESTION DU GERANT AINSI QUE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Les produits se répartissent comme suit :

- Production vendue de service 6505,00€

Le détail des autres charges d'exploitation de l'exercice, hors amortissement et provisions est suivant :

- Achat : 3250,00€
- Autres charges : 2588,00€
- Dotation : 500.00€

Après absorption de toutes les charges d'exploitation sur les produits d'exploitation, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice 167,00 €

Après déduction des charges financières, exceptionnelles, impôts et taxes, le résultat comptable est bénéficiaire à hauteur de 142 €

- LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions du gérant, les comptes et les résolutions qui vous seront présentés, donner quitus au gérant et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens d'appliquer ses décisions dans l'intérêt de la société.

Le gérant

